

LA LOI VOUS PROTÈGE.

VOUS N'Y ÊTES POUR RIEN.

NOUS VOUS CROYONS.

UNE PERSONNE VICTIME
DE VIOLENCES PAR SON PARTENAIRE
N'EST JAMAIS RESPONSABLE
DES VIOLENCES COMMISES.

UNE VIOLENCE PEUT ÊTRE...



PSYCHOLOGIQUE
HUMILIATION, MENACE, (CYBER)HARCÈLEMENT,
SURVEILLANCE CONSTANTE...



PHYSIQUE
COUPS,
BLESSURES, GIFLES...



SEXUELLE
RAPPORTS SEXUELS
NON CONSENTIS...



ÉCONOMIQUE-ADMINISTRATIVE
CONFISCATION DE VOTRE ARGENT,
DE VOS PAPIERS D'IDENTITÉ...

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES ?

EN CAS D'URGENCE
SE METTRE À L'ABRI ET COMPOSER :



17 ou 112



SMS AU 114



www.info.urgence114.fr

DÉPOSER PLAINTÉ
DANS LES LOCAUX DE L'UNITÉ
DE GENDARMERIE OU DE POLICE
DE VOTRE CHOIX

APPELER

DE FAÇON ANONYME
ET GRATUITE LE :



CONTACTER PAR TCHAT
LE PORTAIL DE SIGNALÈMENT
EN LIGNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES (VICTIME OU TÉMOIN)

WWW.ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR

VOTRE PARTENAIRE OU EX-PARTENAIRE :

VOUS BOUSCULE, VOUS GIFLE, VOUS FRAPPE,
VOUS INSULTE, VOUS MENACE,
VOUS (CYBER)HARCÈLE, VOUS SURVEILLE,
VOUS INTERDIT DE VOIR VOS AMIS ET VOTRE FAMILLE,
VOUS FORCE À AVOIR DES RAPPORTS SEXUELS.

VOUS AVEZ PEUR POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOTRE ENTOURAGE ?

TÉMOIN DE VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES, VOTRE RÉACTION PEUT FAIRE LA DIFFÉRENCE. NE RESTEZ PAS SEUL AVEC CETTE INFORMATION.

SI VOUS AVEZ UN DOUTE,
CONTACTEZ LA GENDARMERIE OU LA POLICE
DISPONIBLE 7J/7 24H/24

17



WWW.ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR



CE CUBE A ÉTÉ FINANCÉ PAR
L'UNION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ
CHIRURGIENS DENTISTES (URPS)
DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
ET LA GENDARMERIE NATIONALE.

